

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions <b>Office du personnel de l'Etat</b></p> <p>Service d'évaluation des fonctions</p>	<b>DEFINITION DE FONCTION-TYPE</b>		
	Date d'établissement <b>1.7.1975</b>	Date de révision	Date de mise en application <b>1.7.1975</b>
1. Dénomination de la fonction <b>Préposé/préposée au guichet 2</b>		Code fonction <b>5.08.018</b>	
2. But de la fonction Recevoir les personnes qui se présentent au guichet, leur donner ou leur demander des renseignements, les aider et les conseiller dans l'accomplissement de leurs formalités; contrôler les pièces présentées en vue de l'établissement de documents officiels.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réception, de manière prépondérante, des personnes se présentant au guichet; la communication de renseignements détaillés concernant les affaires traitées par le service, les procédures à suivre, les demandes à effectuer, les dispositions légales et les règlements en vigueur;</li> <li>- le refus, l'acceptation ou la modification après examen, de documents, déclarations et autres pièces fournies par les intéressés; la demande de renseignements complémentaires ou de justificatifs nécessaires à la création, voire à l'étude de dossiers; l'accord de délais pour la présentation de certaines pièces;</li> <li>- l'établissement de fiches de renseignements, de bulletins de taxation ou de versement, de quittances ou d'autres documents; le calcul de taxes diverses et éventuellement la tenue d'une caisse simple;</li> <li>- la tenue à jour de fichiers, la recherche de renseignements auprès de sources diverses et l'exécution d'autres tâches spécifiques à la demande du supérieur hiérarchique.</li> </ul>			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	E	C	E	B	F	Cl. max. 09
Points	18	7	26	8	32	Total 91